

INRAP : 2 fois 3 = 11



Le deuxième -et dernier- mandat de 3 ans du Directeur général délégué, prenant fin en septembre 2022, la quille s'annonçait, au grand soulagement des agents. Mais depuis plusieurs semaines, une rumeur courait qu'il cherchait à se recaser à l'Inrap, faute d'avoir su promouvoir son bilan à l'occasion d'une recherche d'emploi dans plusieurs établissements du ministère... La rumeur disait aussi que le DGD s'activait dans les coulisses ministérielles, pour obtenir une prolongation par modification du code du patrimoine. La vacance sur la fonction de Directeur général délégué adjoint (DGDA) ne servant en fait qu'à **promouvoir le récit de l'homme providentiel** : qui d'autre est mieux placé que le DGD lui-même pour assurer la continuité du service ? **Quel comble de l'ironie !** Dans notre dos, quelque-part entre la rue Saint-Honoré et la rue d'Alésia quelques privilégiés sont donc en train de casser le code du patrimoine pour **satisfaire l'ambition d'un seul homme !**

Pour faire la lumière sur ces manigances, un courrier intersyndical était envoyé fin mars à la conseillère sociale de la ministre. Pas de réponse. La question était reposée, le 30 mars, en Comité Technique Ministériel où le Sous-directeur de l'Archéologie confirmait **qu'une modification du code du patrimoine est bien en cours**. Elle vise notamment à **aligner la durée du mandat** du DG sur celles des dirigeants de certains établissements du ministère, ce qui amènerait à prolonger l'épreuve 5 ans de plus. **11 ans en tout !** Pour mémoire, la rédaction du décret n° 2016-1126 du 11 août 2016 relatif à l'Institut avait fait l'objet de concertations associant les organisations syndicales qui ont abouti à une gouvernance à 2 têtes avec un Président exécutif et un Directeur général délégué, qui garde la main sur la DAF, la DCC, la DSI, la DRH, les DIRs.

La suite de l'histoire vous la connaissez, le bilan aussi.

Ce que cette gouvernance tente de masquer derrière ses mantras de « modèle social » ou de « redressement », c'est :

- 150 emplois pérennes détruits,
- les dysfonctionnements de la DRH et de ses services qui n'ont jamais atteint un si haut niveau. Des attaques tous azimuts sur les droits et les procédures touchant en particulier des plus fragiles, une ultra précarité des CDD parfois sans contrats, ni salaires, ni mutuelle ;
- un turn-over monstrueux dans les services du siège, 130 publications de poste à la DAF en 6 ans, 20 départs de la DRH en 3 ans, dont tous les chefs des services ;
- une vague de démission sans précédent chez les opérationnels et les administratifs ;
- une brutalité inédite contre tous les agents, des CDD discriminés, des CDI poussés de force ou par le chantage vers la sortie,
- de nombreux dossiers individuels concernant la santé ou la rémunération des agents négligés ;
- 2 interruptions de plus d'un an des instances centrales et du dialogue social,
- plusieurs grèves pour défendre les droits des agents et le respect des procédures ;
- des recrutements sur les postes fonctionnels, parfois sans publication, dont un certain nombre apparemment réservé au recrutement de nouveaux champions venant du Val-de-Marne (ou autres réseaux).
- plusieurs demandes, écrites et orales, adressées à la ministre, d'intervention de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles pour observer tous les manquements dans la gestion des personnels.

La direction a beau tenter de promouvoir le « redressement » de l'Inrap. Son bilan financier risque de ne pas suffire à financer sa propre incurie pointée par des organisations syndicales en Conseil d'administration et en Comité Technique.